

2026

N°2026-020-3

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

DÉCISION

VIDEOPROTECTION AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MAINTENANCE ET SERVICE CURATIF

VU le Code de la commande publique ;

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil ;

VU la délibération n° 2026-057-1 du 1er juillet 2026, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoir au Maire, conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services, et de 300 000 € HT pour les marchés de travaux ;

VU la décision n°2024-12-3 du 14 mars 2024 approuvant le contrat de maintenance pour la vidéoprotection ;

CONSIDÉRANT le déploiement de la phase 3 de la vidéoprotection,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Un avenant n°2 au contrat de maintenance pour l'entretien des installations de vidéoprotection est conclu avec la société CONECTIA, 20 rue du pont des Halles, 94150 RUNGIS, pour un montant annuel de 2 004,00,00 € HT. Le montant total annuel du contrat est de 6 864,00 € HT.

ARTICLE 2 : L'avenant au contrat est établi pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 6 mars 2027.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget de l'exercice 2026 et aux exercices suivants.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau,
- Madame la Trésorière d'Arpajon,
- Le Directeur de la société CONECTIA.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 14/09/2026
et de la notification le : 15/09/2026
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD

À Égry, le 10/09/2026
Le Maire d'Égry



Benoît FRIMON-RICHARD